

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Décembre 2018**

**OBJET : Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) - Avenant n° 2 à la convention de partenariat "programme et financement des études préalables à l'enquête d'utilité publique".**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat « programme et financement des études préalables à l'enquête d'utilité publique de la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur », annexé au rapport et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**